



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01558

Numéro SIREN : 828 269 498

Nom ou dénomination : GROUPE 1001 SALLES

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2017 sous le numéro de dépôt 5280



RBf (pb3) 17

17B 1558

E X P E R T
C O M P T A B L E &
C O M M I S S A I R E
A U X C O M P T E S



RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE EN ACTIONS DE LA SOCIETE GROUPE 1001 SALLES

Siège Social :

13, passage Dartois Bidot - 94106 SAINT-MAUR-DES-FOSSES CEDEX. Tél. : 01.48.83.00.41 - Fax : 01.48.83.96.77 - E-Mail : info.smr@dbfaudit.com
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 000 000 € - R.C.S CRÉTEIL B 328 297 072 00121 - N.A.F. 6920Z - N° TVA intracommunautaire FR 793 282 970 72

Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Parisienne - Membre de la Compagnie de Paris
Greffé du Tribunal de Commerce de Crétel : dépôt N°5280 en date du 21/03/2017

MEMBRE DE
gmn
international

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre associé unique en date du 10 mars 2017, concernant la vérification de l'actif et du passif de la **SAS GROUPE 1001 SALLES** suite à la réalisation d'un certain nombre d'opérations portant sur son capital social comprenant une augmentation de capital en numéraire et un apport en nature de titres de la société Holding Trimade ainsi que par l'émission de deux tranches d'obligations convertibles en actions, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'émission de ces 2 tranches d'obligations convertibles en actions, prévu par l'article L. 228-39 du Code de Commerce, dans la mesure où la société **GROUPE 1001 SALLES** vient d'être constituée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier l'actif et le passif de la société.

Nous avons l'honneur, dans le présent rapport, de vous rendre compte de cette mission.

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 - Opération envisagée

L'opération consiste dans l'émission d'un premier emprunt obligataire d'un montant de 644.000 euros, divisés en 644.000 obligations convertibles en actions OC TA d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Cette première émission sera suivie de l'émission d'un second emprunt obligataire d'un montant de 276.000 euros, divisés en 276.000 obligations convertibles en actions OC TB d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Cette opération est une des composantes de la rémunération des apports en nature de titres de la **SAS HOLDING TRIMADE** à la société **GROUPE 1001 SALLES**, mentionné dans le traité d'apport en nature signé par les parties, dont vous avez eu connaissance et qui contient les éléments essentiels et détaillés devant vous permettre d'apprécier en connaissance de cause la réalité de l'opération qui est soumise à votre approbation.

Notre rapport complète et précise, le cas échéant, ces informations en mettant en évidence les contrôles et vérifications que nous avons effectués.

1.2 - Société concernée

1.2.1 Société bénéficiaire des apports et émettrice des 2 tranches d'obligations convertibles : SAS GROUPE 1001 SALLES

La Société dénommée **GROUPE 1001 SALLES** est une SAS, au capital de 1 euro (€. 1), entièrement libéré, divisé en 1 action (1) de 1 € chacune, dont le siège social est à IVRY SUR SEINE (94200) 11, rue Maurice Grandcoing – Rond point européen, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.

Elle a pour objet essentiel la prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription, ou autrement ; fourniture de toutes prestations de services, en ce compris administratives, comptables et financières en vue d'assurer l'animation, la coordination et l'harmonisation dans le cadre de la gestion de ces participations.

La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 15 mars 2116.

La société clôture son exercice social le 31 Décembre de chaque année, la première clôture devant intervenir le 31 Décembre 2017.

Le commissaire aux comptes titulaire du mandat est le cabinet VACHON & associés, 54 rue de Clichy, 75009 Paris.

1.3 - Description de l'opération

Au terme du traité d'apport signé par les parties concernées par l'opération, la souscription des obligations OC TA pour un montant de 644.000 euros serait réservée aux bénéficiaires dénommés à concurrence de :

- Rives croissance à hauteur de 307.300 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro,
- Cap Horn Finance à hauteur de 92.400 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro,
- Shibumi Corporate Finance à hauteur de 34.300 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro,
- Monsieur Vincent TRICOT, à hauteur de 210.000 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro.

Un contrat d'émission d'obligations convertibles serait signé à la date de l'assemblée générale statuant sur cette opération. Il contient les caractéristiques, les modalités d'émission et les modalités de conversion ou de non conversion des obligations convertibles.

La souscription des obligations OC TB pour un montant de 276.000 euros serait réservée aux bénéficiaires dénommés à concurrence de :

- Rives croissance à hauteur de 131.700 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro,
- Cap Horn Finance à hauteur de 39.600 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro,
- Shibumi Corporate Finance à hauteur de 14.700 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro,
- Monsieur Vincent TRICOT, à hauteur de 90.000 obligations convertibles d'une valeur nominale de 1 euro.

2 - DILIGENCES EFFECTUEES ET VÉRIFICATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

2.1 - Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires pour vérifier l'actif et le passif et en particulier :

1. Nous avons pris contact avec les Conseils des Sociétés concernées pour obtenir les éléments d'information qui nous paraissaient utiles,
2. Nous avons eu un entretien avec les dirigeants des Sociétés en présence,
3. Nous nous sommes faits communiquer les éléments relatifs au bilan d'ouverture de la **SAS GROUPE 1001 SALLES**,
4. Nous avons procédé au contrôle des informations fournies dans le contrat d'émission d'obligations convertibles ainsi que dans le rapport du Président sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur le choix des éléments de calcul relatifs aux bases de conversion et au prix d'émission des actions à émettre et sur son montant,
5. Nous avons effectué les travaux complémentaires qui nous ont paru nécessaires dans le cadre de la vérification de l'actif et du passif.

2.3 - Vérification de l'actif et du passif

Dans la mesure où la Société **GROUPE 1001 SALLES** vient d'être constituée, le passif est composé du seul capital social libéré à la constitution de 1 € et l'actif est égal à la disponibilité laissé sur le compte bancaire.

3 - CONCLUSION

Dans ces conditions, sur la base de nos travaux et compte tenu des remarques ci-dessus précisées, nous concluons que la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite ainsi que le choix des éléments de calcul relatifs aux bases de conversion et aux prix d'émission des actions à émettre et son montant, n'appellent pas d'observation de notre part.

La présentation de l'incidence de l'opération sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres n'appelle pas non plus, de notre part, d'observation.

Saint Maur des Fossés, le 21 mars 2017

Le Commissaire aux Apports

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvain GODIN".

Sylvain GODIN